



MAIRIE DE
PIBLANGE

Département
De la Moselle

Arrondissement
Boulay-Moselle

Nombre des Membres
Du Conseil Municipal
Élus : 15

Nombre des Membres
En fonction : 14

Nombre des Membres
Qui ont assisté à
La séance : 13

Nombre de pouvoirs : 01

Nombre de votants : 14

Convoqués le : 25/01/2021

COMPTE RENDU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 29 JANVIER DEUX MILLE VINGT ET UN à 19H30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie sous la Présidence de Monsieur UJMA Thierry, 1^{er} adjoint au Maire.

Étaient présents : UJMA Thierry, CHILLES Fabrice, MISCHLER Nicole, Adjoint au Maire, SCHMIDT Nathalie, conseillère déléguée, CORDELLETTE Vincent, LEGRANDJACQUES Denis, MASSARO Gwenaél, BECKER Nicolas, ZAIRE Maïté, ROBINET Philippe, VOISIN Evelyne, CEPHACE Emmanuelle, REMY Geoffrey, Conseillers municipaux.

Étaient absents et excusés : LEBEL Ingrid

Étaient absents non excusés : -/-

Absents ayant donné pouvoir : LEBEL Ingrid a donné pouvoir à SCHMIDT Nathalie

Secrétaire de séance : SCHMIDT Nathalie

=====

Point 001-2021 – ADHESION CAUE

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au CAUE de la Moselle, Association dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter au contexte local pour toute la durée du mandat, et dont les statuts figurent en annexe de la présente délibération,

De mandater Monsieur Philippe ROBINET, conseiller municipal, pour représenter la commune de Piblangue, avec voix délibérative, aux Assemblées Générales du CAUE de la Moselle.

Concernant le tarif d'adhésion au CAUE de la Moselle et considérant que le département de la Moselle finance le CAUE par la taxe d'aménagement et MATEC, il a été décidé par délibération du conseil d'administration du CAUE en date du 07 juin 2018, que toute collectivité déjà adhérente à MATEC et souhaitant adhérer au CAUE bénéficierait d'une adhésion gratuite au CAUE.

Compte tenu de ces éléments, et du fait que la commune de Piblangue est déjà adhérente à MATEC, aucune cotisation au CAUE de la Moselle ne sera due au titre de son adhésion.

Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

Point 002-2021 – ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Suite au courrier du 06 novembre 2020 de l'inspection académique de Metz Nancy, le 1^{er} adjoint Monsieur UJMA propose au conseil municipal le maintien du régime dérogatoire à 4 jours pour trois ans.

Il précise que le Conseil d'Ecole devra également prendre une délibération avant le 15 mars 2021.

Après débat le conseil approuve la proposition de maintenir le régime dérogatoire à 4 jour pour les rentrées 2021, 2022 et 2023.

Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

Point 003-2021 – MODIFICATION STATUT CCHPB

Suite à la délibération de la CCHPB rendue le 26 novembre 2020, par laquelle le conseil communautaire a décidé de modifier les statuts de la communauté de communes afin :

- De se constituer en autorité organisatrice de mobilités sur le territoire de la communauté de la Houve et du pays Boulageois,
- D'ajouter la compétence d'organisation des mobilités aux statuts de la CCHPB et de solliciter l'avis des 37 conseils municipaux comme le prévoit le code Général des Collectivités Territoriales pour toute modification statutaire,
- De demander au Président de notifier à la région qu'elle doit continuer à gérer les services de transport régionaux préexistants (transport scolaires, réseau Fluo Grand Est et autres)
- D'autoriser le Président à signer la convention avec la Région et toute pièce administrative et financière afférente.

Après lecture de l'extrait du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire, le 1^{er} adjoint propose d'approuver cette modification.

Après débat, le conseil municipal approuve la modification de statuts de la CCHPB et selon la délibération de la CCHPB du 26 Novembre 2020

CHARGE le 1^{er} adjoint de transmettre l'approbation des nouveaux statuts à M.le Président de la CCHPB.

Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

Point 004-2021 – DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR-AMBITION MOSELLE

Dans le cadre de l'acquisition d'un bâtiment par la commune en vue d'être réhabilité en atelier technique municipal, il y a lieu de demander à l'Etat et au Conseil Départemental de la Moselle une subvention aux dispositifs DETR et Ambition Moselle pour :

L'acquisition et la réhabilitation d'un bâtiment à destination d'atelier technique municipal

Pour un coût total estimé de 99 500€ HT.

Après débat, le conseil municipal autorise le 1^{er} Adjoint, Monsieur UJMA Thierry à déposer un dossier de demande de subvention à la DETR-DSIL et à AMBITION MOSELLE auprès de l'Etat et du Conseil Départemental de la Moselle pour la réalisation de ce projet.

Et CHARGE le représentant de la commune de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

Point 005-2021 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR-DSIL POUR TRAVAUX D'AMELIORATION D'EFFICACITE ENERGETIQUE ECOLES - MAIRIE

Dans le cadre d'amélioration d'efficacité énergétique du bâtiment écoles -mairie, il y a lieu de demander à l'Etat une subvention DETR-DSIL pour :

- Le Remplacement de radiateurs, la pose de robinets thermostatiques et auto régulant sur l'ensemble des installations, l'achat et la pose d'un radiateur supplémentaire,
- le Remplacement d'une porte d'entrée à l'école

Pour un coût total estimé de 19 000€ HT

Après débat, le conseil municipal autorise le 1er adjoint au maire Monsieur UJMA Thierry à faire les démarches nécessaires ainsi que la demande de subvention.

Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

Point 006-2021 – DEMANDE DE SUBVENTION AU DISPOSITIF AMISSUR du CD57

Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité routière dans la commune et spécialement à proximité des arrêts des 5 arrêts de bus scolaires (collège et école primaire) situés sur le CD 53, ainsi que de limiter la vitesse dans l'ensemble de la commune, le 1^{er} Adjoint propose au Conseil Municipal un ensemble de travaux détaillé comme suit :

- Le marquage au sol de passages piétons à proximité des arrêts de bus scolaire
- La pose de panneau de signalisation type A
- L'ajout de deux points d'éclairage public type Led afin d'éclairer avec plus d'efficacité la zone de l'arrêt du bus situé rue des peupliers
- La pose de coussin berlinois en amont et en aval de cet arrêt de bus rue des Peupliers
- L'établissement de zones « 30 » sur la traversée de la commune en agglomération
- Le marquage au sol de places de stationnements alternés successifs rue du stade pour freiner la vitesse de circulation sur cette voie communale.

Montant total estimé des travaux : 16 00€ HT

LE 1^{er} adjoint informe l'assemblée que les services de l'UTT Forbach St Avold ont été consultés pour les travaux rue des Peupliers conformément au règlement départemental des routes.

Après débat, le conseil municipal autorise le 1er Adjoint, Monsieur UJMA Thierry à déposer un dossier de demande de subvention au dispositif AMISSUR du CD 57 pour l'ensemble du projet :

Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

Point-divers

Au vu du courrier en date du 19 janvier 2021, le 1^{er} adjoint informe l'assemblée que l'Académie de Nancy-Metz à décider de maintenir pour la rentrée 2021 le nombre de postes actuels (7) alloués à l'école de Piblang, sous réserve que les effectifs annoncés ne baissent pas.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE SUSUDITS.TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

POUR EXTRAIT CONFORME
PIBLANGE le 29/01/2021



Pour le Maire empêché
Thierry UJMA
1^{er} Adjoint au Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

PUBLIÉ LE :
01 FEVRIER 2021

TRANSMIS EN SOUS-PREFECTURE LE :
01 FEVRIER 2021

